

 <b>COMMUNE DE ROBION</b>	<p style="text-align: right;"><b>AU 2024-007</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DECISION DU MAIRE</b></p>
---	--

### 1.7.4 Commande publique

**Le Maire de Robion,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales article L. 2122-22 ;  
**Vu** la délibération du Conseil municipal du 30 avril 2014 n° DE 2014-037, délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, déposée en Préfecture de VAUCLUSE le 2 mai 2014,  
**Vu** la décision n° AU 23017-084 en date du 27 septembre 2017, signature contrat de service et d'assistance de matériel électronique de communication,  
**Considérant** que le Maire peut signer, selon la procédure adaptée, des marchés et des accords-cadres dans la limite du seuil défini aux articles L2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique pour les marchés de travaux, de fournitures et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;  
**Considérant** que les règles de concurrence ont été respectées ;

#### DECIDE

**ARTICLE 1 : De signer** avec la CENTAURE SYSTEMS, sise ZI n° 1, 62290 NOEUX-LES-MINES, un contrat de service et d'assistance de matériel électronique de communication avec liaison GSM pour les deux panneaux d'information lumineux situés route des Alpes et avenue de Provence. Le contrat est conclu pour une durée d'un an puis reconduit par tacite reconduction. Ces dispositions annuleront de fait le contrat de service et d'assistance de matériel électronique avec liaison Ethernet ou WIFI précédemment établi.

**ARTICLE 2 : De constater** que la dépense en résultant sera prélevée au chapitre 011 article 6156 du budget en cours où les crédits nécessaires seront inscrits.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire, la  
 décision ayant été affichée  
 le  
 et reçue en préfecture le

Fait à Robion, le 23 février 2024.  
 Le Maire,  
 Patrick SINTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240223-AU\_2024\_007-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024  
 Publication : 26/02/2024

